

COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELIER DU 15 NOVEMBRE 2021

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU,
Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, PERROT, MAIRE, RIVATON, TANIOS, PACHOUD, LAURENCO, COUTURIER
Excusés : M. VIOSSAT, Mmes ALVAREZ (pouvoir à Mme PACHOUD), NAZZI (pouvoir à M. VARACCA)
Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2021

2/ Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal tient son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Ce débat est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Après avoir étudié les principaux ratios financiers et les grandes masses du budget, fait le constat des concours financiers et subventions attendus, des relations financières entre la commune et l'agglomération, de l'augmentation très importante des coûts des fluides et du projet gouvernemental de revalorisation des salaires des agents de catégorie C, le Conseil Municipal convient de la nécessité d'augmenter dès l'année prochaine le taux de la taxe sur le foncier bâti afin de préserver la possibilité à la commune d'investir et d'assurer les services attendus par les habitants.

3/ Décision modificative au budget communal 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une décision modificative prévoyant un nouvel ajustement lié à des travaux en régie effectués à l'école Emile Juge et à la réception tardive d'une facture pour l'aménagement de l'espace Iris 2.

Fonctionnement Dépenses

023 - Virement section investissement	+	5 800,00 €

TOTAL	+	5 800,00 €

Fonctionnement Recettes

722/042 Immobilisations corporelles	+	4 600,00 €
752-71 Revenus des immeubles	+	1 200,00 €

TOTAL	+	5 800,00 €

Investissement Dépenses

2188/040 Op. 16 Ecoles	+	4 600,00 €
2313-71 Op. 59 Iris	+	1 200,00 €

TOTAL	+	5 800,00 €

Investissement recettes

021 - Virement de la section fonctionnement	+	5 800,00 €

TOTAL	+	5 800,00 €

4/ Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire fait part de la demande de mutation d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur un poste à temps complet mais bénéficiant d'un temps partiel (90%) et de la possibilité de le remplacer par un agent qui n'est pas titulaire de ce grade à 29/35^{ème}. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif à 29/35^{ème} au 01/01/2022.

5/ Subventions scolaires 2021-2022

Chaque année, les directrices d'écoles publiques font part à la commune de leurs souhaits en matière d'activités et d'acquisition dans le cadre de leurs projets d'école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre d'activités et l'acquisition de matériel au titre de l'année 2021-2022 :

FOURNITURES SCOLAIRES

- Fournitures scolaires (375 élèves x 34 €)	12 750,00 €
- Dotation photocopies Toutes les classes : 161 010 copies, soit	676.24 €
- Fournitures direction (3 écoles)	400,00 €
- Photocopies direction (4 550 copies)	19,11 €
- Fournitures exceptionnelles	2522.33 €
Total	16 367.68 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Activités	Coût total (€ TTC)	Détails
Ecole Charpak		
Séances Ludothèque supplémentaires	200.88	Intervenant
Sortie à Peaugres	980	Transport avec 3 cars
Animation Kapla	590	Intervenant
Ecole Mélusine		
Escalade	495	Intervenant
Sortie Ferme / Cartoucherie	300	Transport (3 sorties)
Sortie musée de Valence	180	Transport (2 sorties)
Sortie Clévos	140	Transport
Sortie Alba la Romaine	450	Transport
Sorties patinoire	720	Transport (6 sorties)
Sortie Cinéma	120	Transport
Séances de cirque	450	Intervenant
Séances Basket	700	Intervenant
Projet Roller	630	Intervenant
Projet Escrime	266.40	Intervenant

Sortie collège de Chabeuil	100	Transport
Séances EDD	540	Intervenant
Natation	1 261,80 (PM)	Forfait / transfert agglo
Ecole Emile Juge		
Sortie Médiathèque Maternelles	80	Transport non annulé
Sortie Clévos	140	Transport
Sortie St Peray	150	Transport
Sortie Randonnée Maternelles	320	Transport
Sortie Médiathèque Primaires	160	Transport (2 sorties)
Sorties tennis	640	Transport (8 sorties)
Sortie Aven d'Ornac	500	Transport
Sortie Clévos	140	Transport
Sortie Grand Echaillon	500	Transport (2 sorties)
Animation Potière	500	Intervenant
Spectacle Ombres et Lumières	800	Intervenant
Sortie Randonnée Primaires	320	Transport
Natation	325,20 (PM)	Forfait / transfert agglo

Au total, la dépense proposée s'élève à 29 066.96 € pour 375 enfants, c'est à dire 77.51 € par enfant (y compris activité natation transférée à l'agglomération).

6/ Mise en concordance des cahiers des charges de 4 anciens lotissements avec le Plan Local d'Urbanisme

Les cahiers des charges des lotissements Les Petits Champs, La Pimpie, Les Magnolias et Les Soltices comportent des dispositions réglementaires qui s'avèrent désormais en contradiction avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme alors qu'ils continuent de produire leurs effets contractuels entre les colotis,

Ces contradictions peuvent entraîner une insécurité juridique pour les personnes souhaitant construire.

Une enquête publique s'est déroulée au 11 au 26 octobre afin de recueillir l'avis du public sur le projet de mise en concordance de ces cahiers des charges avec le PLU. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en concordance des cahiers des charges de ces 4 anciens lotissements avec le Plan Local d'Urbanisme (M. BRUNET, propriétaire dans l'un des lotissements concernés, ne prend part ni au débat, ni à la présente délibération).

7/ Dénomination du centre de loisirs

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires les mercredis et durant les vacances scolaires. Les enfants, accueillis généralement en deux groupes de moins et plus de 6 ans, ont eux-mêmes choisis de se dénommer les Ouistitis et les Wasabis.

Sur proposition des membres de l'équipe d'animation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner le nom de Waz'Ou au centre de loisirs.

8/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal dans le cadre du marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et équipements communaux.

9/ Questions diverses

Le Maire,



Bernard VALLON